

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 18H30.

Monsieur le Maire en assure la présidence.

Cette séance du Conseil Municipal sera consacrée à l'installation du Conseil nouvellement élu après le scrutin du 30 mars dernier, à l'élection du Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Lot et de ses Adjoints.

Appel des présents et des procurations :

Étaient présents : Mmes et MM. ALBINET, ARMICENT, ASPERTI, BEGHIN, BELAN, BOUDRY-RAFANEAU, BOUSQUET-CASSAGNE, CALVET, CASSANY, CHALAH, CLAUDEL-DOURNEAU, DAVELU-CHAVIN, DELLEA, DENIS, DUPUY, FALCONNIER, FEUILLAS, GALLEGO-MEDINA, GIRARD, GONZATO, HAMIDANI, LACOUE, LADRECH, LAMORLETTE, LAPORTE, LEYGUE, LHEZ-BOUSQUET, MARCHAND, MARUEJOULS-BENOIT, MEILLIER, RICHARD, TRANCHARD, UNANUE, ZAFAR.

Étaient représentés : M. CAUBET par MME ARMICENT.

I - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire a déclaré l'ensemble des personnes, nommées ci-dessous, installées dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux :

1 CASSANY Patrick	19 ZAFAR Choeb
2 BEGHIN Marie-Françoise	20 GALLEGO-MEDINA Maria
3 LADRECH Frédéric	21 GIRARD Julien
4 ALBINET Marie-Christine	22 HAMIDANI Farah
5 ASPERTI Michel	23 CHALAH Jean-Pierre
6 LAMORLETTE Laurence	24 BOURDY-RAFANEAU Michèle
7 TRANCHARD Marc	25 DENIS Nicolas
8 DELLEA Béatrice	26 MARUEJOULS-BENOÎT Marie-Josée
9 UNANUE José	27 BOUSQUET-CASSAGNE Étienne
10 LHEZ-BOUSQUET Chantal	28 RICHARD Géraldine
11 DUPUY Benoît	29 GONZATO Jérôme
12 FALCONNIER Émilie	30 LAPORTE Isabelle
13 CALVET Denis	31 MEILLIER Gilles
14 LACOUE Annie	32 CAUBET Paul
15 FEUILLAS Lionel	33 DAVELU-CHAVIN Anne-Marie
16 BELAN Line	34 LEYGUE Renaud
17 MARCHAND Jean-Yves	35 ARMICENT Élisabeth
18 CLAUDEL-DOURNEAU Ghislaine	

Mme FALCONNIER, Conseillère Municipale, a été désignée comme secrétaire de séance.
M. Patrick CASSANY, cède ensuite la présidence de l'assemblée à Mme DAVELU-CHAVIN, doyenne du conseil municipal afin de procéder à l'élection du Maire.

II - ELECTION DU MAIRE - SOUS LA PRÉSIDENCE DU DOYEN D'ÂGE

Mme DAVELU-CHAVIN Anne-Marie donne lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de cette élection. Elle propose de désigner comme assesseurs :

- ✓ M. DENIS Nicolas pour la liste « Villeneuve Unie »
- ✓ Mme LAPORTE ISABELLE pour la liste « Villeneuve Bleu Marine »

Il est ensuite fait appel des candidatures.

Une seule candidature a été déposée : Monsieur Patrick CASSANY au nom de la liste « *Villeneuve Unie* ».

Il est ensuite procédé au vote. Le dépouillement donne les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants :	35
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	9
d) Nombre de suffrages exprimés (b - c) :	26
e) Majorité absolue :	14

Ont obtenu :

- M. Patrick CASSANY : **26 voix**

Monsieur Patrick CASSANY, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élu Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Lot. Après la remise de l'écharpe officielle par Mme DAVELU-CHAVIN, il prend la présidence de l'assemblée et effectue sa première déclaration en tant que Maire.

III - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 2122-10 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des adjoints suite à celle du maire. Au préalable, il convient de déterminer le nombre de postes d'adjoints par voie de délibération.

L'article 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le conseil municipal peut déterminer le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil. Il est donc possible de créer 10 postes d'adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,
Membres en exercice : 35 / Présents : 34 / Représentés : 1
Suffrages exprimés : 35 / Pour : 27 / Contre : 0 / Abstentions : 8
Décide,

ARTICLE 1 : de déterminer le nombre de postes d'adjoints au maire à 10.

ARTICLE 2 : de procéder à l'élection des 10 adjoints au maire.

IV - ÉLECTIONS DES ADJOINTS - SOUS LA PRÉSIDENTE DU NOUVEAU MAIRE

Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dont le Maire a fait lecture.

Cette élection s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. L'ordre du tableau des adjoints est déterminé par l'ordre de présentation sur la liste des candidats aux postes d'adjoints qui est élue (art. R. 2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est ensuite fait appel des candidatures :

Une seule liste conduite par Madame BÉGHIN Marie-Françoise au nom de « *Villeneuve Unie* » a été déposée. Les candidats sont :

- BEGHIN Marie-Françoise
- ALBINET Marie-Christine
- ASPERTI Michel
- DELLEA Béatrice
- TRANCHARD Marc
- LACOUE Annie
- DUPUY Benoît
- LHEZ-BOUSQUET Chantal
- CALVET Denis
- LADRECH Frédéric

Il est ensuite procédé au vote. Le dépouillement donne les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants :	35
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	9
d) Nombre de suffrages exprimés (b - c) :	26
e) Majorité absolue :	14

Ont obtenu :

- Liste conduite par Marie-Françoise BEGHIN : **26 voix**

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus :

- 1er Adjoint : BEGHIN Marie-Françoise
- 2ème Adjoint : ALBINET Marie-Christine
- 3ème Adjoint : ASPERTI Michel
- 4ème Adjoint : DELLEA Béatrice
- 5ème Adjoint : TRANCHARD Marc
- 6ème Adjoint : LACOUE Annie
- 7ème Adjoint : DUPUY Benoît
- 8ème Adjoint : LHEZ-BOUSQUET Chantal
- 9ème Adjoint : CALVET Denis
- 10ème Adjoint : LADRECH Frédéric

Après avoir rappelé que la prochaine séance, programmée le 14 avril 2014, serait consacrée aux désignations de membres du Conseil Municipal et des organismes extérieurs, Monsieur le Maire clôture cette séance dédiée à l'installation du Conseil et l'élection du maire et de ses adjoints .

Fin de séance : 19 H 45

Fait à Villeneuve-sur-Lot le,

*La secrétaire de séance
La Conseillère Municipale,*

Émilie FALCONNIER

Affiché le :